

**PARTICIPATION DU PUBLIC par voie électronique  
du 21 mars au 20 avril 2022 inclus**

**CONSTATATION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ  
DÉNOMMÉE « INGLES » CADASTRÉE KH 194, 234 et 263 SISE SUR LE LITTORAL DE LA  
COMMUNE DE NICE**

**Fiche d'observations**

A transmettre entre le 21 mars et le 20 avril 2022 inclus :

- par voie électronique : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr
- par voie postale : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service maritime – CADAM– 147, boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3

**IMPORTANT** : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

**Les champs marqués d'une \* sont obligatoires.**

<b>* NOM, * prénom</b> : Maître Pauline RIOU
<b>* Adresse complète</b> ( <i>adresse postale : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, code postal, ville</i> ) 8 rue Voltaire, 29200 BREST
<b>Téléphone fixe ou portable</b> : 02 98 80 28 14
<b>* Votre adresse de courrier électronique</b> pauline.riou.avocat@gmail.com
<b>PROJET</b> : Redélimitation du domaine maritime
<b>* Vos observations</b> ( <i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i> )